

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vingt-cinq septembre,  
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**N° 106/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

**Objet de la délibération :**

Convention SYBERT –  
Déchetterie provisoire

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY
- Procuration** à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
- Excusé(e)** Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY  
Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON
- Absent(e)s** Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°122/20 du 17/12/2020 portant sur l'aménagement d'une déchetterie provisoire à la suite de la fermeture de l'ancienne déchetterie d'Ornans,

Vu le bail d'occupation précaire signé le 23/12/2020 entre le Groupe Guillin et la CCLL permettant l'installation d'une déchetterie provisoire, arrivé à son terme le 01/06/2024,

Vu la délibération n°16/21 du 21/01/2021 portant sur la convention de mise à disposition du terrain entre le SYBERT et la CCLL, dont le terme est arrivé au 30/06/2024,

Vu la délibération n°69/24 du 09/04/2024 portant sur la prolongation du bail d'occupation précaire avec le Groupe Guillin,

Vu la signature de l'avenant au bail d'occupation précaire en date du 28/08/2024 entre le Groupe Guillin et la CCLL, dont le terme arrivera à échéance le 01/01/2026,

Le SYBERT peut poursuivre l'exploitation du terrain jusqu'en décembre 2025. La CCLL est donc amenée à signer une nouvelle convention de mise à disposition avec cette nouvelle échéance.

Invit     se prononcer, le conseil communautaire,   l'unanimit , autorise le pr sident   signer la convention de mise   disposition de terrain avec le SYBERT et tout document aff rent.

Fait et d lib r  en s ance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Pr sident

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.